

Cutting Oil**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****1.1 Identification de la substance ou de la préparation:**

Nom de produit : Cutting Oil

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Lubrifiant

1.3 Identification de la société/entreprise:

SODAL N.V.
Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout
Tel: +32 14 42 42 31
Fax: +32 14 44 39 71
Le courriel: msds@soudal.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

+32 14 58 45 45 (24/24 h)
Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel, Belgique

2. Identification des dangers

- Extrêmement inflammable
- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- Aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur

3. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. (%)	Dangers (phrases R)	Symbole de danger
polysulfure de di-tertiaire-nonyle	68425-16-1 270-336-2	<25	53 (1)	-
chloroparaffines, C14-C17	85535-85-9 287-477-0	<2.5	50/53 (1)(2)	N
propane	74-98-6 200-827-9	1 - 25	12 (1)(2)	F+

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(3) Substance PBT

Date d'impression : 18-3-2009
Fiche rédigée par : Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
☎ +32 14 58 45 47 http://www.big.be le courriel: info@big.be

1/8

Date d'établissement : 17-02-2009 Révision : -
Numéro référence : BIG\47932FR Numéro de la révision : 000
Motif de la révision : -

Cutting Oil

4. Premiers secours

- 4.1 Après inhalation:**
- Emmener la victime à l'air frais
 - Difficultés respiratoires: consulter service médical/médecin
- 4.2 Contact avec la peau:**
- Rincer à l'eau
 - Consulter un médecin si l'irritation persiste
- 4.3 Contact avec les yeux:**
- Rincer à l'eau
 - Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste
- 4.4 Après ingestion:**
- Rincer la bouche à l'eau
 - Ne pas faire vomir
 - En cas de malaise: consulter service médical/médecin

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:**
- Eau pulvérisée
 - Mousse polyvalente
 - Poudre BC
 - Acide carbonique
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter:**
- Aucun renseignement disponible
- 5.3 Risques particuliers:**
- Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation
 - Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité
 - En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone)
- 5.4 Instructions:**
- Refroidir les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu
 - Tenir compte des liquides d'extinction polluants
 - Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer
- 5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**
- Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène
 - Vêtements de protection

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- 6.1 Précautions individuelles:**
- Voir point 8.2
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
- Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
 - Endiguer le liquide répandu
 - Voir point 13
- 6.3 Nettoyage:**
- Absorber liquide répandu dans absorbant
 - Pelleter le produit absorbé dans des fûts qui se referment
 - Recueillir soigneusement le produit répandu/les restes
 - Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau
 - Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente
 - Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

Cutting Oil

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Observer l'hygiène usuelle
- Utiliser appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants
- Nettoyer les vêtements contaminés
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

7.2 Stockage:

- Conserver à l'abri des rayons solaires directs
- Ventilation au ras du sol
- Local à l'épreuve du feu
- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, sources d'ignition

Température de stockage : < 50 °C
Limite de quantité : N.E. kg
Durée de stockage : 365 jours
Matériau pour l'emballage :

- approprié : aérosol

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

- Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Exposition professionnelle:

CHLOROPARAFFINES, C14-C17:

MAK : - mg/m³ - ppm

PROPANE:

TLV-TWA : mg/m³ 1000 ppm
TLV-STEL : mg/m³ - ppm

TRGS 900 : 1800 mg/m³ 1000 ppm

MAK : 1800 mg/m³ 1000 ppm

GWBNL-TGG 8 h : mg/m³ (indicatif)

GWBB-8 h : - mg/m³ 1000 ppm
GWK-15 min. : - mg/m³ - ppm

8.1.2 Méthodes de prélèvement:

- Propane

OSHA CSI

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Mesurer régulièrement la concentration dans l'air

Équipements de protection individuelle:

a) Protection respiratoire:

- Masque à gaz avec filtre type AX si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition

b) Protection des mains:

- Gants

c) Protection des yeux:

- Lunettes bien ajustables

d) Protection de la peau:

- Aucun renseignement disponible
matériaux appropriés: Aucun renseignement disponible

Cutting Oil

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement: voir point 6.2, 6.3 et 13

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Aérosol
Odeur : Caractéristique
Couleur : Couleurs varient

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH (à 20°C) : N.E.
Point/intervalle d'ébullition : N.E. °C
Point d'éclair/inflammabilité : Contient composant extrêmement inflammable
Limites d'explosivité (propriétés explosives) : N.E. vol%
Propriétés comburantes : N.E.
Pression de vapeur (à 20°C) : N.E. hPa
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa
Densité relative phase liquide (20°C) : 0.89
Hydrosolubilité : Insoluble
Soluble dans : Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative : N.E.
Viscosité (à °C) : N.E. Pa.s
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.
Taux d'évaporation : N.E.
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.
par rapport à l'éther : N.E.

9.3 Autres données:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C
Température d'auto-ignition : N.E. °C
Concentration de saturation : N.E. g/m³
Conductivité : N.E. pS/m

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

- Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, sources d'ignition

10.3 Produits de décomposition dangereux:

- En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, chlorure d'hydrogène, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone)

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

POLYSULFURE DE DI-TERTIAIRE-NONYLE:

DL50 orale rat : > 5000 mg/kg
DL50 dermale lapin : > 2000 mg/kg

PROPANE:

CL50 inhalation rat : 513 mg/l/4 h
CL50 inhalation rat : 280000 ppm/4 h

11.2 Toxicité chronique:

CHLOROPARAFFINES, C14-C17:

Classification IARC : 2B*

PROPANE:

Tératogénicité (MAK) : Groupe D

11.3 Voies d'exposition: inhalation, contact oculaire et cutané

11.4 Effets aigus/symptômes:

- **APRÈS INHALATION:**
- EXPOSITION À DE FORTES CONCENTRATIONS:
- Maux de tête
- Nausées
- Pertes de connaissance

11.5 Effets chroniques:

- Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)
- Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)
- Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

- **Effet sur le traitement des eaux usées** : Aucun renseignement disponible

12.2 Mobilité:

- **Composés organiques volatiles (COV):** 24%
- Insoluble dans l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

12.3 Persistance et dégradabilité:

- **Biodégradation BOD₅** : N.E. % ThOD
- **Eau** : Aucun renseignement disponible
- **Sol** : N.E. jours

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- **log P_{ow}** : N.E.
- **BCF** : N.E.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

- Sans objet, sur la base de l'information disponible

12.6 Autres effets nocifs:

- **WGK** : 1 (Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährender Stoffe (VwVwS) du 17 mai 1999)
- **Effet sur la couche d'ozone** : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- **Effet de serre** : Aucun renseignement disponible

Cutting Oil

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 14 06 02* (autres solvants et mélanges de solvants halogénés)
- LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 06
- Déchets dangereux (91/689/CEE)
- Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales

13.2 Méthodes d'élimination:

- Traitement spécifique
- Ne pas déverser à l'égout

13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

14. Informations relatives au transport

14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU

No. ONU : 1950
CLASSE : 2.1
SUB RISKS : -
GROUPE D'EMBALLAGE : -

14.2 ADR (transport routier)

CLASSE : 2
GROUPE D'EMBALLAGE :
CODE DE CLASSIFICATION : 5F
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES : -
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS : 2.1
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :
aérosols

14.3 RID (transport par rail)

CLASSE : 2
GROUPE D'EMBALLAGE :
CODE DE CLASSIFICATION : 5F
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES : -
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS : 2.1
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :
aérosols

14.4 ADNR (voies navigables intérieures)

CLASSE : 2
GROUPE D'EMBALLAGE :
CODE DE CLASSIFICATION : 5F
ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES : -
ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS : 2.1

14.5 IMDG (transport maritime)

CLASSE : 2.1
SUB RISKS : -
GROUPE D'EMBALLAGE : -
MFIAG : -
EMS : F-D, S-U
POLLUANT MARIN : -

14.6 ICAO (transport aérien)

CLASSE : 2.1
SUB RISKS : -
GROUPE D'EMBALLAGE : -
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT : 203/Y203
INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT : 203

Cutting Oil

14.7 Précautions spéciales : Aucun

14.8 Limited quantities (LQ) :

Lorsque les matières et leurs emballages répondent aux conditions établies dans le chapitre 3.4 de l'ADR/RID/ADNR, seules les prescriptions suivantes devront être observées:

sur chaque colis doit figurer un losange avec l'inscription suivante:

- 'UN 1950'

ou, dans le cas de marchandises différentes ayant différents numéros d'identification transportées dans un même colis:

- les lettres 'LQ'

15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

Etiquetage conforme aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et 2006/8/CE



Extrêmement inflammable

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

S23 : Ne pas respirer les aérosols
S(46) : (En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

15.2 Prescriptions nationales:

Pays-Bas:

Waterbezwaarlijkheid: 8

Allemagne:

WGK : 1 (Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährrender Stoffe (VwVwS) du 17 mai 1999)

16. Autres données

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

S.O. = SANS OBJET
N.E. = NON ÉTABLI
(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH Etats-Unis
WEL : Workplace Exposure Limits - Royaume-Uni
TRGS 900 : Technische Regel für Gefahrstoffe 900 (Arbeitsplatzgrenzwerte) - Allemagne
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne
GWBNL : Grenswaarde voor blootstelling - Pays-Bas
GWKNL : Grenswaarde korte duur - Pays-Bas
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

I : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E** : Einatembare Aerosolanteil
R : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)
C : Ceiling limit (valeur plafond)

a: aérosol	r: rook/Rauch	(fumée)
d: damp (vapeur)	st: stof/Staub	(poussière)
du: dust (poussière)	ve: vezel	(fibre)
fa: Faser (fibre)	va: vapeur	
fi: fibre	om: oil mist	(brouillard d'huile)
fu: fumée	on: olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
p: poussière	part: particules	

Toxicité chronique:

K : Liste des substances et processus cancérigènes - Pays-Bas

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R12 : Extrêmement inflammable
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique